

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1993)

Heft: 49: Berne : sous le signe de l'ours

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

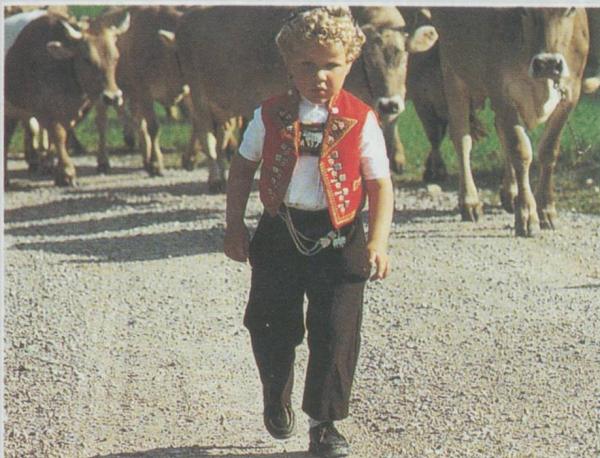
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**APPENZELL - AR****Va-t-il connaître encore la Landsgemeinde ?**

La Landsgemeinde 93 d'Appenzell Rhodes Extérieures décidera elle-même de son avenir le 25 avril prochain. Le parlement cantonal a en effet décidé de ne pas organiser de scrutin ordinaire sur le maintien ou la suppression de cette institution ancestrale. Les députés se sont en outre prononcés en faveur de maintien de la Landsgemeinde par 43 voix contre 11. La survie de la Landsgemeinde avait déjà alimenté la campagne des opposants à l'introduction du droit de vote pour les femmes en 89, à tel point que le jour du vote, les citoyens du demi-canton avaient adopté une modification de la constitution cantonale prévoyant la possibilité d'organiser un scrutin ordinaire. Ils avaient aussi décidé que l'avenir de la Landsgemeinde serait tranché en 1993 au plus tard.

ARGOVIE**Démarche en faveur du logement**

Une initiative pour l'encouragement à la construction a été déposée fin février à la Chancellerie cantonale argovienne. Lancée par le parti démocrate chrétien, elle avait dépassé les 6000 signatures requises par la loi cantonale et ce, en moins de trois se-

maines. Cette initiative demande une loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'encouragement à la propriété et à la construction de logements.

BALE**Un nouveau centre de recherche**

La Suisse dispose désormais d'un "Centre de recherche sur la biosécurité". Ce centre, installé à Bâle, a été créé dans le cadre du programme prioritaire "biotechnologique" du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Il aura pour tâche d'évaluer les risques liés à la biotechnologie, pour l'homme et son environnement. La biosécurité doit donc évaluer le plus précisément possible les conséquences à long terme, les risques et menaces potentiels des applications sur l'homme.

JURA**Attentats de Berne : l'enquête continue**

Arrêté dans le cadre de l'enquête sur les attentats du 7 janvier à Courtelay (BE) et Berne, Daniel Pape, animateur du groupe autonomiste jurassien Bélier, reconnaît avoir enterré lui-même un an

auparavant, dans sa cave, des grenades. Celles-ci ont récemment été découvertes par la police et leur provenance - il s'agit de grenades à main de type suisse HG-43 - est encore inexpliquée. Elles ont pu en effet avoir été volées soit dans un dépôt militaire ou directement auprès de l'armée. Ce matériel s'ajoute aux quelque 22 kg d'explosifs et aux 40 détonateurs déjà trouvés par la police. D'après celle-ci, le but des activités de l'aile "dure" du mouvement Bélier était de reconstituer un nouveau front de libération du Jura et les premiers résultats de l'enquête révèlent que d'autres attentats étaient prévus, contre la caserne de Bure (JU), contre des dépôts de munitions et contre le monument Guillaume Tell à Altdorf.

LUCERNE**"Europa" en flammes**

"Europa", fleuron de la Compagnie de navigation du lac des Quatre Cantons (SVG), a été ravagé par les flammes. Construit en 1976 et pouvant transporter 1200 passagers, il était immobilisé, au moment du sinistre, pour subir des réparations dans le bassin de la compagnie. Le feu, provoqué sans doute par une défectuosité technique, s'est déclaré dans les ponts supérieurs qu'il a entièrement détruits. Moteurs et coque sont intacts cependant et les autres bateaux de la SVG, amarrés non loin de là, n'ont subi aucun dommage.

NEUCHATEL**Acquittement**

Deux des trois policiers condamnés en 1991 pour avoir frappé deux jeunes gens lors de la Fête des Vendanges en 1989 ont vu leur peine atténuée par la Cour de cassation pénale de Neuchâtel. Le

jugement du tribunal de police de Neuchâtel a ainsi été partiellement cassé. Didier Burkhalter, responsable de la police, a précisé que l'un des chefs d'accusation, l'abus d'autorité, n'avait plus été retenu dans un cas par la Cour de cassation. Selon l'arrêt de la Cour de cassation, qui n'a pas été rendu public, un policier condamné à cinq jours de prison a été acquitté, un deuxième a vu sa peine ramenée de 15 à 10 jours d'emprisonnement, alors que la peine de 10 jours du troisième a été maintenue. Ces condamnations ont été assorties de sursis. Cinq policiers en tout avaient été impliqués dans l'affaire. Deux avaient été acquittés par le Tribunal de police. C'est une tasse de thé renversée sur le pantalon d'un policier par mégarde - selon les jeunes gens - volontairement - selon les policiers - qui avait déclenché la bagarre.

Renouveau

Sept diplômes de réguleuses et un de régleur viennent d'être remis à la Chaux-de-Fonds pour la première fois depuis un quart de siècle. Ce métier, tombé dans l'oubli avec le développement des mouvements à quartz, renaît grâce au regain d'intérêt pour les montres mécaniques. Organisée par la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse, la nouvelle formation donne officiellement le titre d'opérateur en horlogerie, option "spiraux". Ce diplôme n'est cependant pas agréé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers, puisqu'il l'avait rayé de ses listes. Mais le certificat est reconnu par la grande majorité des entreprises et les jeunes diplômés ont tous trouvé un emploi.

VALAIS**Pour le système proportionnel**

Radicaux et socialistes valaisans viennent de déposer une initiati-



ve demandant l'introduction du système proportionnel pour l'élection de l'Exécutif cantonal. Lancée en 1989 par les 2 partis, l'initiative avait été déposée début 92 à la chancellerie cantonale, forte de 12.500 signatures. Or, en automne dernier, l'Etat annonçait que le nombre de signatures valables était inférieur aux 12.000 requises. En effet, certaines signatures étaient en double, d'autres étaient le fait de personnes décédées depuis le lancement de l'initiative. Il a donc fallu procéder à une nouvelle récolte d'autographes et les initiateurs du projet ont déposé ainsi 1500 nouvelles signatures début mars. La question maintenant est de savoir si ce dépôt en deux phases est légal : il n'existe aucune règle précise sur la règle à suivre en pareil cas et ce sera au Grand Conseil de trancher.

VAUD

Des idées et des hommes

Calquée sur une expérience menée depuis un an à Ste Croix, la coopérative Textura, soutenue par la Ville de Lausanne, se lance dans le tri des déchets textiles. Récupérés à Genève et à Lausanne, les vêtements jetés seront triés et, soit revendus tels quels, soit transformés en chiffons divers : 95% des textiles récupérés devraient ainsi être réutilisés. Le responsable de Textura, Patrick Kohler, également membre de la Communauté des Chiffonniers d'Emmaüs, explique qu'il n'est cependant pas question de concurrencer le travail d'autres organisations caritatives qui se livrent déjà au ramassage des textiles, trois fois par an. A terme, une vingtaine d'emplois seront créés et l'entreprise devra s'autofinancer, même si la commune a réglé les travaux d'aménagement et alloué une somme de 130.000 frs.s. au départ.

ZURICH

Le masque interdit

C'est fait, le Grand Conseil zurichois vient d'accepter l'initiative du parti des automobilistes préconisant l'interdiction du port du masque lors des manifestations. Cette interdiction avait déjà été introduite provisoirement à Zurich en 1983. L'initiative, que le Conseil d'Etat avait demandé de rejeter, sera soumise à la votation populaire. Jusqu'à présent, seules Bâle-Ville et Genève imposent une telle interdiction. Celle-ci avait été acceptée dans la cité rhénane par référendum en 1990, mais n'a en fait jamais été appliquée, pas plus qu'à Genève d'ailleurs. Contrairement à Zurich, c'était le gouvernement bâlois qui avait proposé d'introduire cette mesure dans le code pénal cantonal. Le Tribunal Fédéral a d'autre part rejeté en novembre 1991 deux recours demandant son abrogation.

Bon anniversaire

Il y a cent ans, le 2 mars 1893, paraissait pour la première fois le "Tagesanzeiger". D'une modeste feuille d'annonces pour la ville et le canton de Zurich, le journal est devenu une entreprise importante, employant 2.500 personnes et vendant quelque 270.000 exemplaires quotidiennement. La crise déclenchée par le renvoi, en septembre 1991, de son rédacteur en chef, Vicktor Schlumpf, semble loin. Actuellement, Roger de Weck, rédacteur en chef depuis le mois de juin dernier, veille à l'indépendance de la rédaction et continue la rénovation en douceur du journal. Une stratégie payante, puisque M. de Weck annonce un tirage et un volume d'annonces publicitaires en hausse et prévoit une augmentation de quelque 500 pages rédactionnelles supplémentaires. ■

Résultat des votations cantonales et municipales du 7 mars

Berne : réforme du système scolaire

Le canton de Berne passera définitivement dès l'automne prochain au système scolaire 6/3, soit six ans d'école primaire et trois ans d'école secondaire. Les Bernois se sont en effet nettement exprimés contre l'initiative "pour un système scolaire 5/4".

Biénn : Rénovation du centre autonome

Il en a bien besoin et pourtant la rumeur laissait croire que rien ne serait fait pour le sauver. Pourtant, les Biénois ont décidé par 10.242 oui contre 6.673 non que la "Coupole", le plus ancien centre autonome de Suisse, serait rénové. La salle de concert, en particulier, sera agrandie et assainie.

Fribourg : touche pas à mon hôpital

Les votations cantonales ont enterré le projet de restructuration "Médiplan" du Conseil d'Etat fribourgeois. Ce dernier voulait rationaliser le système hospitalier du canton, mais une initiative de l'UDC (Union Démocratique du Centre), demandant le statu quo, a été acceptée par 61,8% des citoyens. L'initiative empêche ainsi l'Exécutif de développer diverses mesures d'économie : des six hôpitaux existant dans le canton, deux auraient été promus au rang d'hôpital régional, les autres auraient été amputés de certains de leurs services. Pour les démocrates du centre, auteurs de l'initiative "en faveur du maintien des hôpitaux de district", ces mesures auraient coûté aussi cher que le statu quo et auraient eu le désavantage de

faire perdre aux régions concernées une part de leur âme....

Genève : modification de la constitution

Le canton de Genève n'avait qu'un seul objet de votation : pour ou contre la nouvelle version des articles constitutionnels relatifs au droit d'initiative. Les Genevois se sont prononcés favorablement et, désormais, les autorités compétentes devront respecter des délais stricts. Le Grand Conseil et le Conseil Municipal ne disposeront plus que de 9 mois, pour statuer sur sa valeur juridique, à partir du moment où l'initiative aura abouti. 9 mois supplémentaires sont accordés aux parlements pour se prononcer sur le fond. Les délais sont portés à 24 mois au niveau municipal, à 30 sur le plan cantonal si les législatifs proposent un contre-projet. Passé ce délai, l'initiative sera soumise automatiquement au peuple, avec ou sans l'avis du Grand Conseil ou du Municipal.

Neuchâtel : non à la fermeture d'un gymnase

Le souverain neuchâtelois refuse, par une majorité écrasante (70,4% des voix) la fermeture du gymnase du Val-de-Travers. Les autorités, qui espéraient réaliser une économie de quelque 450.000 frs.s. avec cette fermeture, ont vu leurs projets contrés par le lancement d'un référendum s'opposant à la fermeture du 4ème gymnase du canton. La disparition de l'école aurait, d'après le comité référendaire, mis en péril le développement économique de la région. ■